

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications exigées et conditions professionnelles	2
1.3 Localisation	3
1.4 Équipements de travail	3
1.5 Instructions préalables	4
1.6 Formations à prévoir	7
1.7 Étudiants travailleurs	7
1.8 Informations complémentaires	8
2 RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION	9
2.1 Risques possibles	9
2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail	14
2.3 Informations complémentaires	15
3. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	15
3.1 Vaccinations et tests	15
3.2 Risques pour la santé	15
3.3 Informations complémentaires	15
4. PROTECTION DE LA MATERNITÉ	16
5. AVIS	16
6. POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE	16
6.1 Général	16
6.2 Spécifique	17
7. OUTILS DIDACTIQUES	18
8. REMARQUES ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	19
9. VERSION ET DATE	19



Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

1.1 Tâches

Un(e) infirmier/ière travaille dans le secteur des soins de santé et est en charge de certains types d'actes médicaux et de soins aux patients. Il/elle exerce ses fonctions en concertation avec un médecin ou les exécute de sa propre initiative si la situation relève de l'urgence vitale.

Le domaine professionnel de l'infirmier/ière est large et varié. C'est pourquoi il existe différentes spécialisations. L'infirmier/ière en pédiatrie et néonatalogie est responsable des soins et de la prise en charge des enfants malades âgés de 0 à 15 ans.

La liste des tâches comprend :

- Administer les soins médicaux avec une approche adaptée aux enfants ;
- Informer les patients et leurs proches sur le déroulement de la prise en charge médicale ;
- Assurer les soins d'hygiène généraux ;
- Faire les lits ;
- Préparer et administrer les médicaments selon la prescription médicale, respecter la posologie et le mode d'administration et suivre les effets ;
- Transporter les patients pour les examens et/ou les soins à l'aide d'une chaise roulante, un brancard,... ;
- Gérer et compléter le dossier médical du patient ;
- Travail de jour et de nuit ;
- Travailler avec des horaires irréguliers ;
- Effectuer des gardes les week-ends et jours fériés.

1.2 Qualifications exigées et conditions professionnelles

- Dans le domaine des soins infirmiers, il existe deux filières de formation qui correspondent à deux niveaux de qualification distincts : le bachelier et le brevet.

Le niveau bachelier « infirmier responsable des soins généraux » s'obtient dans l'enseignement supérieur après 4 années d'étude. Il correspond à l'ancienne qualification dite « A1 ».

Le niveau brevet « infirmier hospitalier » s'obtient dans l'enseignement secondaire professionnel complémentaire (4^e degré) ou en 5 ans dans l'enseignement de promotion sociale. Anciennement, les infirmiers(ères) hospitaliers(ères) étaient qualifié(e)s d' « infirmiers(ères) A2 ». La formation est plus orientée vers la pratique et moins sur la théorie, les connaissances scientifiques et la gestion d'équipe. Toutefois, sur le terrain, peu de distinctions sont faites entre les deux qualifications.

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



- Les praticiens détenteurs d'un bachelier peuvent se spécialiser dans certaines matières et obtenir un "titre professionnel particulier" au terme d'une formation de 900 heures (60 crédits). Ces formations sont uniquement organisées par les hautes écoles. Un titre professionnel particulier peut être requis pour exercer dans certains secteurs, fonctions ou unités de soins. Six domaines spécifiques font l'objet d'un agrément :
 - **Pédiatrie et néonatalogie**
 - Santé mentale et psychiatrie
 - Gériatrie
 - Soins intensifs et d'urgence
 - Oncologie
 - Soins péri-opératoires
- Au terme des études d'infirmier, une série de formations permettent d'obtenir des reconnaissances appelées "qualifications professionnelles particulières". Elles attestent d'une expertise dans certaines matières. Elles sont accessibles tant aux bacheliers qu'aux brevetés et organisées par les écoles de promotion sociale et les hautes écoles en minimum 150 heures (10 crédits ECTS). Ces formations font l'objet d'un agrément dans 4 matières :
 - Santé mentale et psychiatrie
 - Gériatrie
 - Soins palliatifs
 - Diabétologie

1.3 Localisation

- Hôpitaux
- Cabinets médicaux, centres de santé
- À domicile

1.4 Équipements de travail

→ Aides au transfert

Les aides au transfert sont des moyens techniques pour réduire la charge physique des infirmiers/ières à un niveau acceptable. Les aides décrites ci-dessous sont les plus courantes et ne constituent qu'une partie d'un large assortiment.

■ Drap de glisse

L'utilisation d'un drap de glisse facilite la translation de personnes alitées présentant une mobilité réduite. Cette aide technique diminue la charge physique de l'infirmier/ière car la personne ne doit pas être soulevée pour changer de position.

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



■ Lève-personne actif

Un lève-personne actif est un moyen technique qui facilite, pour l'infirmier/ière, le transfert d'une personne qui ne peut pas se mettre debout et/ou ne peut se déplacer par elle-même en raison d'une mobilité réduite.

L'appareil est conçu pour parcourir de courtes distances. Le transfert se déroule toujours de la position assise à debout et inversement. Il nécessite donc que le patient dispose d'un certain contrôle sur les membres inférieurs, le tronc et la tête.

La personne est soutenue pendant le transfert par une sangle placée sous les aisselles ; éventuellement des soutiens peuvent être prévus au niveau des jambes, du torse et des genoux en fonction du degré de mobilité de la personne.

■ Lève-personne passif

Un lève-personne passif est un équipement d'aide au transfert d'une personne dans l'incapacité de se mettre debout par elle-même à partir d'une position assise ou couchée et/ou dans l'incapacité de se mouvoir.

L'appareil est conçu pour parcourir de plus grandes distances. Le transfert s'opère à partir de la position assise ou couchée de la personne et ne nécessite aucune collaboration de sa part.

→ Lits réglables en hauteur manuels ou électriques

Les lits réglables en hauteur favorisent la bonne position de travail de l'infirmier/ière. Le sommier, constitué d'au moins 2 parties, peut également être réglé dans diverses positions de couchage.

Les lits peuvent aussi être équipés :

- De protections latérales réglables ;
- De poignées réglables (pour les déplacements) ;
- D'une aide au levage ;
- De roues et d'un système de frein ;
- D'une commande à distance.

→ Récipient à aiguilles

Pour stocker les aiguilles de seringues usagées de manière sûre et hygiénique dans l'attente d'être éliminées, celles-ci doivent être rassemblées dans un récipient spécifique. Le récipient à aiguilles est toujours constitué d'un plastique résistant à la perforation et d'un système de fermeture robuste. Il existe des récipients à aiguilles de différents formats selon les usages (à domicile, hôpitaux, cabinets médicaux, etc.).

1.5 Instructions préalables

Il est primordial que le travailleur intérimaire bénéficie d'un moment d'accueil avant la prise de fonction dans l'entreprise de l'utilisateur.

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



Les points suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- Le travailleur intérimaire doit être informé :
 - De tous les risques en relation avec le poste de travail ;
 - Des obligations de la ligne hiérarchique ;
 - Des missions et compétences du service interne ou externe de prévention ;
 - De l'accès aux équipements sociaux (vestiaires, toilettes, réfectoire, etc.) ;
 - De l'organisation des premiers secours ;
 - De la localisation des zones dangereuses ;
 - Des mesures à prendre en cas d'incendie, d'évacuation, d'accidents, etc.
- Les instructions spécifiques nécessaires pour prévenir les risques liés au poste de travail ou à l'activité concernent notamment les points suivants :

→ Mesures d'hygiène à 2 niveaux

- Hygiène personnelle
 - Bijoux (bracelets, bagues, montres, boucles d'oreilles, etc.) :
Les bijoux ne sont pas autorisés sur le lieu de travail, d'une part parce qu'ils peuvent entraver l'exécution de certaines actions, d'autre part parce qu'ils sont vecteurs de la propagation de microbes.
 - Ongles :
Les ongles artificiels et/ou le vernis à ongles ne sont pas autorisés sur le lieu de travail. De plus, les ongles doivent être soignés, c'est-à-dire coupés courts et propres.
 - Cheveux, barbes et moustaches :
Les cheveux longs détachés ne sont pas autorisés au travail. Ils doivent être attachés. De plus, les cheveux, la barbe et/ou les moustaches doivent être propres et soignés.
- Hygiène des mains
 - **Désinfection des mains :**
La désinfection des mains est préférable au lavage en raison de la destruction immédiate des germes transitoires, de la facilité d'emploi d'un désinfectant (hydroalcoolique par exemple) et de la courte durée de traitement. Les mains doivent être désinfectées, en particulier :
 - avant et après chaque contact avec les patients ;
 - avant et après chaque soin médical.

Procédure :

- Utilisez une lotion hydroalcoolique lorsque les mains ne sont pas visiblement souillées. Actionnez le distributeur avec le coude.
- Prenez suffisamment de produit dans la paume de la main puis frottez-vous les mains et entre les doigts, de la manière suivante :
 - Paume contre paume ;
 - La paume d'une main au-dessus du dos de la main opposée, et inversement ;
 - Paume contre paume avec les doigts entrecroisés ;
 - Insérez le dessus des doigts d'une main dans la paume de la main opposée et frottez les doigts contre la paume de la main ;
 - Frottez bien le pouce de chaque main dans la paume de l'autre main ;
 - Frottez le bout des doigts de chaque main dans la paume de l'autre main.

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



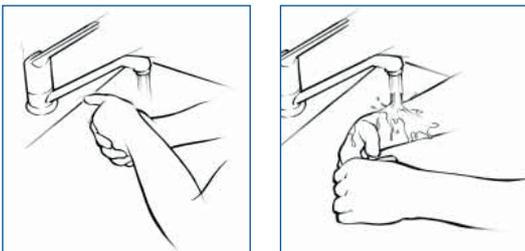
- **Lavage des mains :**

Comme indiqué ci-dessus, la désinfection des mains est préférable SAUF :

- Lorsque les salissures des mains sont visibles ;
- Après un contact avec des fluides corporels et/ou un patient souffrant d'une maladie infectieuse ;
- Après un passage aux toilettes ;
- Après avoir toussé ou éternué ;
- Avant et après un contact avec des aliments.

Procédure :

- Mouillez les mains sous l'eau courante après avoir ouvert le robinet avec le coude.
- Prenez suffisamment de savon dans la paume de la main et actionnez de nouveau le robinet avec le coude. Frottez ensuite les mains et entre les doigts de la manière suivante :
 - Paume contre paume ;
 - La paume d'une main au-dessus du dos de la main opposée, et inversement ;
 - Paume contre paume avec les doigts entrecroisés ;
 - Insérez le dessus des doigts dans la paume de la main opposée et frottez les doigts contre la paume de la main ;
 - Frottez bien le pouce de chaque main dans la paume de l'autre main ;
 - Frottez le bout des doigts de chaque main dans la paume de l'autre main.
- Rincez la savonnée des mains sous le jet d'eau et fermez le robinet avec le coude.
- Séchez ensuite les mains à l'aide d'une serviette jetable.



- **Soins des mains :**

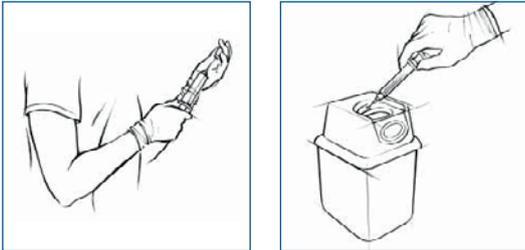
Les soins consistent à appliquer régulièrement une crème pour les mains afin de prévenir la déshydratation et les gerçures. Le soin ne doit cependant pas être appliqué durant le travail.

→ Que faire en cas d'incendie et d'évacuation ?

Il est nécessaire d'expliquer la procédure interne.

→ Que faire en cas de piqûre ?

- La blessure saigne ;
- Rincer abondamment sous l'eau courante ;
- Désinfecter avec de l'alcool à 70° pendant 30 secondes ;
- Faire une prise de sang le jour même de l'accident de piqûre ;
- Déclarer l'accident à l'employeur (= l'agence de travail intérimaire) ;
- Remplir une attestation médicale pour la déclaration d'accident ;
- Faire un nouveau contrôle sanguin après 6 mois.



→ Que faire en cas de comportement sexuellement connoté ?

- Fixez clairement les limites face à des comportements sexuellement connotés. Sans provocation ;
- Adoptez une attitude appropriée dans vos contacts physiques ;
- Examinez les raisons sous-jacentes éventuelles à ce type de comportements et expliquez aux auteurs en quoi ils nuisent au bon déroulement des prestations ;
- Renseignez-vous sur la possibilité d'organiser une réunion d'équipe et relatez les agissements dans le dossier des patients concernés. Renvoyez les questions des patients/résidents relatives à la sexualité à aux personnes compétentes dans l'organisation.

→ Que faire en cas d'agression verbale et/ou physique ?

- Renseignez-vous sur les procédures de gestion des personnes agressives en vigueur ;
- Restez calme. Respirez profondément ;
- Posez des questions, ne rentrez pas dans le débat ;
- Ne vous dressez pas face à la personne agressive ;
- Ne provoquez pas. Ne faites pas de mouvements brusques ;
- Ne touchez pas la personne agressive ;
- Soyez assertif, faites comprendre que vous pouvez communiquer avec la personne agressive mais qu'il faut qu'elle mette d'abord fin à son comportement agressif ;
- Recherchez des solutions ;
- Pensez d'abord à votre propre sécurité ;
- Si vous êtes confronté à des agressions, parlez-en avec les collègues, votre responsable, le conseiller en prévention ou la personne de confiance de l'entreprise dans laquelle vous travaillez. Ne gardez surtout pas cela pour vous.

1.6 Formations à prévoir

L'analyse des risques de l'utilisateur peut déterminer que des formations complémentaires sont exigées, par exemple une formation en manutention manuelle des charges.

1.7 Étudiants travailleurs

L'utilisateur doit disposer au préalable d'une analyse des risques du poste de travail. De cette analyse ressort si le poste est adapté ou non aux étudiants jobistes. Sur la base du Code X.3, il se peut que certaines activités soient interdites aux étudiants jobistes.

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



Points d'attention :

- L'orientation des études doit concorder avec la liste des tâches de l'étudiant-travailleur: il doit avoir des connaissances suffisantes (par ex. avoir terminé avec fruit sa première année d'étude d'infirmier) et disposer d'un visa d'aide-soignant.
- L'utilisation de produits d'entretien présentant une ou plusieurs caractéristiques de danger (phrase-H) qui figurent sur la liste non-limitative des produits interdits est une activité interdite aux étudiants jobistes.
- Les charges psychique et physique sur les jeunes doivent être examinées à l'aide des résultats de l'analyse de risques du poste de travail.

1.8 Informations complémentaires

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



2 RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

2.1 Risques possibles

DANGER	RISQUE	ÉVALUATION DU RISQUE	MESURES DE PRÉVENTION	ÉVALUATION DES RISQUES RESIDUELS	REMARQUES
<p>Exposition aux agents chimiques, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Gel antibactérien → Médicaments → Détergents et savons → Latex 	<ul style="list-style-type: none"> → Dermatose → Allergie → Irritation → Sécheresse de la peau / des mains 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle adaptés : gants sans latex et sans poudre, chaussures fermées et filet à cheveux. → Prévoir une formation et une information sur les procédures d'utilisation, les instructions de travail et l'étiquetage des produits. → Respecter les règles sur l'hygiène des mains. 		
<p>Exposition à des agents biologiques, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Air (Par ex. : CMV, tuberculose, etc.) → Peau et muqueuses (Par ex. : Staphylocoques dorés) → Sang et fluides corporels (Par ex. : Hépatites B/C, HIV) → Système digestif (Par ex. : Salmonelle) 	<ul style="list-style-type: none"> → Maladies infectieuses → Irritations → Allergies 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle adaptés : gants jetables, masque respiratoire, lunettes, etc. → Prévoir les vaccinations nécessaires lors de l'évaluation de santé préalable ou périodique. → Respecter les mesures d'hygiène en vigueur dans l'établissement, ainsi que les règles relatives à l'hygiène des mains. → Porter des vêtements de travail toujours propres ; changer de vêtements tous les jours et dès que des salissures sont visibles. → Ne pas porter de vêtements personnels sur les vêtements de travail et ne pas emporter les vêtements de travail à la maison. → Porter des chaussures facilement lavables. 		
<p>Utilisation d'aiguilles</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Accident de piqûre 		<ul style="list-style-type: none"> → Collecter les aiguilles usagées dans un récipient à aiguilles. → Ne pas laisser traîner d'aiguilles usagées. → Prévoir une procédure en cas d'accident de piqûre. 		

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



DANGER	RISQUE	ÉVALUATION DU RISQUE	MESURES DE PRÉVENTION	ÉVALUATION DES RISQUES RESIDUELS	REMARQUES
Hygiène personnelle ou hygiène des mains insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> → Contamination de l'environnement → Maladies infectieuses 		<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir une formation et fournir des informations sur les mesures d'hygiène. → Utiliser des supports de sensibilisation, par ex. des affichettes avec les instructions et/ou les points d'attention. 		
Contact avec les aliments	<ul style="list-style-type: none"> → Contamination de l'environnement → Maladies infectieuses 		<ul style="list-style-type: none"> → Respecter les mesures d'hygiène en vigueur dans l'entreprise ainsi que les règles relatives à l'hygiène des mains. → Débarrasser les assiettes et les restes alimentaires après les repas des patients dans les conteneurs prévus à cet effet. 		
Manipulation de linges et de déchets médicaux	<ul style="list-style-type: none"> → Contamination de l'environnement → Maladies infectieuses → Accident de piqûre 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : gants jetables. → Utiliser des sacs en plastique étanches pour l'enlèvement du linge usagé. → Ne pas jeter le linge usagé sur le sol. → Éviter les chaussures et les pantoufles sur les lits. → Ne pas emporter le linge propre d'une chambre dans une autre. Prendre avec soi juste la bonne quantité de linge pour chaque chambre. → Utiliser un récipient à aiguilles usagées. → Prévoir une procédure en cas d'accident de piqûre. 		
Sols souillés, humides et/ou glissants	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Glissades 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés, tels que des chaussures munies de semelles antidérapantes. → Éviter les chaussures et les pantoufles dans les lits. 		

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



DANGER	RISQUE	ÉVALUATION DU RISQUE	MESURES DE PRÉVENTION	ÉVALUATION DES RISQUES RESIDUELS	REMARQUES
<p>Désordre sur le lieu de travail</p> <p>→ Câblages, supports à perfusion, lits, etc.</p> <p>→ Matériel dans les passages</p>	<p>→ Chutes</p> <p>→ Faux pas</p>		<p>→ Porter des équipements de protection individuelle adaptés : chaussures bien fixées aux pieds et fermées au niveau des orteils.</p> <p>→ Ranger le lieu de travail et ne pas laisser traîner le matériel.</p>		
<p>Charge psychosociale</p> <p>→ Organisation du travail</p> <p>→ Confrontation quotidienne avec la maladie, la souffrance et la mort</p>	<p>→ Troubles psychiques</p> <p>→ Perte de concentration</p> <p>→ Perte de motivation</p>		<p>→ Prévoir des informations et de la formation sur la gestion du stress.</p> <p>→ Communiquer avec le conseiller en prévention aspects psychosociaux.</p> <p>→ Désigner une personne de confiance dans l'organisation.</p> <p>→ Organiser des réunions d'équipe et veiller à une bonne communication interne.</p>		
<p>Agression verbale et physique</p>	<p>→ Blessures physiques</p> <p>→ Perte de confiance en soi</p> <p>→ Perte de motivation</p> <p>→ Anxiété et stress</p>		<p>→ Communiquer avec le conseiller en prévention aspects psychosociaux interne/externe.</p> <p>→ Désigner une personne de confiance dans l'organisation.</p> <p>→ Prévoir une formation et des informations sur la prévention et la gestion de l'agression verbale et/ou physique.</p> <p>→ Travailler calmement de sorte à apaiser les patients.</p> <p>→ Veiller à avoir toujours les mains chaudes lors des contacts corporels.</p> <p>→ S'assurer d'être toujours dans le champ de vision des personnes malentendantes.</p> <p>→ Former à la gestion de conflits, au contrôle de soi et à la recherche de solutions.</p> <p>→ Renseigner sur l'historique des faits d'agression des patients, la démence, les problèmes d'alcool et de drogues.</p>		

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



DANGER	RISQUE	ÉVALUATION DU RISQUE	MESURES DE PRÉVENTION	ÉVALUATION DES RISQUES RESIDUELS	REMARQUES
<p>Pression du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prise en charge d'un grand nombre de patients → Manque de personnel → Événements soudains, imprévisibles et graves 	<ul style="list-style-type: none"> → Fatigue → Perte de concentration → Perte de vigilance 		<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir des pauses. → Signaler les périodes de forte pression au travail au responsable du service infirmier ou à un autre responsable. 		
<p>Travail de nuit et travail poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles du sommeil → Troubles cardiaques et vasculaires → Diabète → Obésité → Troubles psychiques 		<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les travailleurs à un mode de vie sain, par ex. habitudes alimentaires et consommation d'alcool, sommeil et activités physiques, consommation excessive de caféine, etc. → Répartir de manière équilibrée le travail posté (matin, après-midi, nuit). → Éviter la transition directe d'un régime de prestations à un autre et respecter une période de récupération de 12 heures par 24 heures. → Limiter le travail de nuit à 4 nuits consécutives. → Éviter, si possible, les prestations nocturnes consécutives. 		
<p>Maternité</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Maladies infectieuses → Naissance prématurée 		<ul style="list-style-type: none"> → Signaler la grossesse à temps au responsable de sorte à adapter le poste de travail en fonction de l'avis du médecin du travail. → Éviter l'exposition aux radiations ionisantes. 		
<p>Harcèlement sexuel (physique/verbal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Perte de confiance en soi → Anxiété et stress → Perte de concentration → Perte de motivation 		<ul style="list-style-type: none"> → Communiquer avec le conseiller en prévention aspects psychosociaux interne/externe. → Désigner une personne de confiance dans l'institution. → Établir une procédure interne d'intervention et des conseils pratiques. 		

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



DANGER	RISQUE	ÉVALUATION DU RISQUE	MESURES DE PRÉVENTION	ÉVALUATION DES RISQUES RESIDUELS	REMARQUES
Port de charges lourdes	<ul style="list-style-type: none"> → Fatigue → Douleurs dorsales → Douleurs musculaires et articulaires → Troubles musculosquelettiques 		<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir une formation et une information sur le port de charges. → Utiliser les techniques de soulèvement et de port de charges qui préservent le dos. → Utiliser les moyens techniques disponibles : lève-personne actif/passif, drap de transfert, etc. 		
Station debout prolongée	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculosquelettiques → Varices → Fatigue → Douleurs lombaires 		<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir de courtes pauses, avec la possibilité de s'asseoir. → Changer de posture régulièrement. 		
Transport de lits, chaises roulantes, chariots, etc.	<ul style="list-style-type: none"> → Coincements d'orteils, de talons, de pieds, etc. 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés, tels que des chaussures bien fixées aux pieds et fermées au niveau des orteils. → Mettre systématiquement le frein lorsque le chariot est à l'arrêt. 		
Utilisation de lits réglables en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> → Choc → Coincement 		<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir une information et une formation sur l'utilisation des lits réglables en hauteur. → Éviter la chute du patient en remettant le lit en position basse dès la fin du soin et, éventuellement relever les barreaux du lit. 		
Travail dans une ambiance thermique élevée	<ul style="list-style-type: none"> → Perte de concentration → Perte de vigilance → Malaise 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements de travail adaptés : pantalons larges et blouse. → Prévoir un système de ventilation des locaux. → Utiliser des humidificateurs d'air. 		

Cette évaluation des risques est fournie à titre indicatif et doit impérativement être adaptée à la situation réelle dans l'entreprise. En outre, diverses manières d'analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l'évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail

Général



PROTECTION DES MAINS

CARACTÉRISTIQUES DES GANTS :

- Pas stériles
- Matériaux : latex/non-latex
- À usage unique
- Protection lors des contacts avec des fluides corporels, sang, sécrétions, excréments, muqueuses et/ou peau abîmée
- Protection contre la diffusion des micro-organismes



VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Caractéristiques :

- Tablier de travail à courtes manches + pantalon de travail
- Mis à disposition gratuitement par l'employeur
- L'entretien des vêtements de travail est prévu par l'employeur



PROTECTION DES PIEDS

CARACTÉRISTIQUES DES CHAUSSURES :

- Semelles anti-dérapantes
- Chaussures bien fixées aux pieds
- Fermées au niveau des orteils
- Silencieuses
- Matériau lisse et facile d'entretien

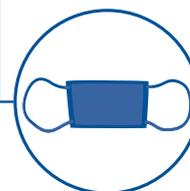
Spécifique



PROTECTION DES YEUX

CARACTÉRISTIQUE DES LUNETTES DE SÉCURITÉ :

- Protection contre les contacts et/ou projections de fluides corporels



PROTECTION RESPIRATOIRE

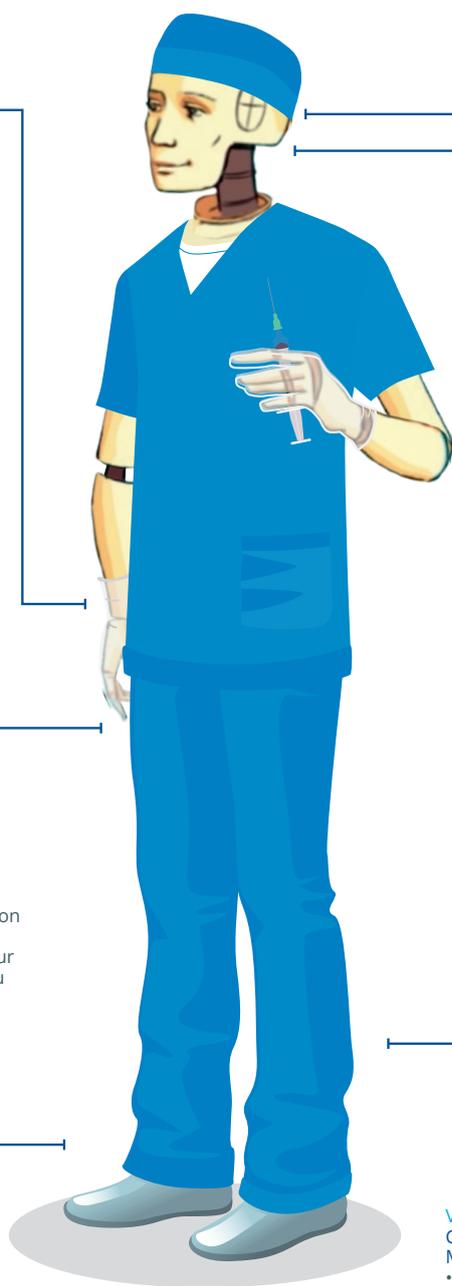
CARACTÉRISTIQUES D'UN MASQUE FACIAL MÉDICAL (NEZ-BOUCHE) :

- À usage unique
- Protection contre les micro-organismes
- En cas de chirurgie ou de soins



VÊTEMENTS DE PROTECTION CARACTÉRISTIQUES D'UN TABLIER À MANCHES LONGUES :

- À usage unique
- Protection contre la propagation de micro-organismes
- Protection contre la salissure des vêtements de travail
- Résistant à l'humidité et imperméable



Les illustrations d'EPI¹ sont fournies à titre indicatif ; le choix des EPI adaptés doit être réalisé en fonction des conditions réelles et s'appuyer sur les résultats de l'analyse des risques au poste de travail.

¹ EPI signifie équipement de protection individuelle. Il s'agit de tout équipement conçu pour être porté ou tenu par le travailleur, prévu pour le protéger d'un ou plusieurs risques pouvant affecter sa santé ou sa sécurité au travail.

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



2.3 Informations complémentaires

3. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

3.1 Vaccinations et tests

Les vaccinations et les tests habituels dans le secteur des soins sont : la vaccination contre l'hépatite A et B, la vaccination contre le tétanos et un test tuberculique. En pédiatrie, une vaccination contre la coqueluche est vivement recommandée, ainsi que la sérologie pour la rougeole, les oreillons et la rubéole.

3.2 Risques pour la santé

L'analyse des risques réalisée par l'utilisateur démontrera si le travailleur doit être soumis à l'évaluation de santé préalable. Le tableau ci-dessous présente les risques de santé les plus courants pour le poste de travail. Il faut cependant tenir compte que chaque poste de travail possède ses caractéristiques propres.

Infirmier/ière en psychiatrie	
NATURE DES RISQUES DE SANTÉ	CODE
Activités à risque défini :	
• Charge psychosociale :	
• Stress	3032
• Exposition à des contraintes :	
• Port de charges	2022
• Travail de nuit	2024
• Travail posté	2025
• Agents biologiques :	
• Bactéries	1310
• Virus	1320
• Champignons	1330
• Agents chimiques :	
• Latex	112515

Conseil :

- Souvent la surveillance de la santé pour le port de charges peut être évitée par la mise à disposition de moyens techniques de soulèvement et de transport et une bonne formation à la manutention des charges.

Voir aussi: [Circulaire 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)

- La répétition inutile d'exams médicaux peut être évitée par l'utilisation des informations contenues dans la Base de Données Centralisée PI-M.

3.3 Informations complémentaires



4. PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès qu'une travailleuse intérimaire a connaissance de sa grossesse, elle doit en informer l'agence de travail intérimaire et l'utilisateur.

Le poste doit éventuellement être adapté si la travailleuse est exposée à :

- La manutention de charges
- Des maladies infectieuses
- Travail de nuit
- Des agents chimiques nocifs pour les femmes enceintes (voir étiquetage du produit)
- Un rayonnement ionisant

Voir aussi : [Circulaire 2017 02 Protection de la maternité](#)

5. AVIS

Le volet A de la fiche de poste de travail est complété avec les dates des avis des 3 parties suivantes :

- Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) ;
 - Les entreprises de moins de 50 travailleurs qui n'ont pas de CPPT doivent demander l'avis de la délégation syndicale, à défaut la règle de la participation directe des travailleurs est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ;
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe PPT.

6. POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- ✓ Comment l'accueil des intérimaires est-il organisé dans l'entreprise ?
 - Quand et par qui ?
 - Les procédures en vigueur dans l'entreprise et les instructions de travail sont-elles communiquées ? (Par ex. via une brochure d'accueil, vidéo,...)
 - Un parrain ou une marraine seront-ils désignés ?
 - Y a-t-il une mise au courant relative au port de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ?
 - L'accueil est-il enregistré ?
- ✓ L'entreprise a-t-elle désigné une personne de confiance/un conseiller en prévention aspects psychosociaux ? Comment le travailleur intérimaire peut-il contacter ces personnes ?
- ✓ Qui est le conseiller en prévention dans l'entreprise ? Comment le travailleur intérimaire peut-il contacter cette personne ?
- ✓ Quand et comment le travailleur intérimaire est-il mis au courant des instructions de sécurité à son poste de travail, concernant :
 - L'utilisation de produits (chimiques) spécifiques ?
 - L'utilisation d'équipements de travail spécifiques ?
 - La procédure en cas d'incendie ?
 - La procédure en cas d'accident du travail ?
- ✓ La connaissance de langues spécifiques est-elle exigée ?

Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



6.2 Spécifique

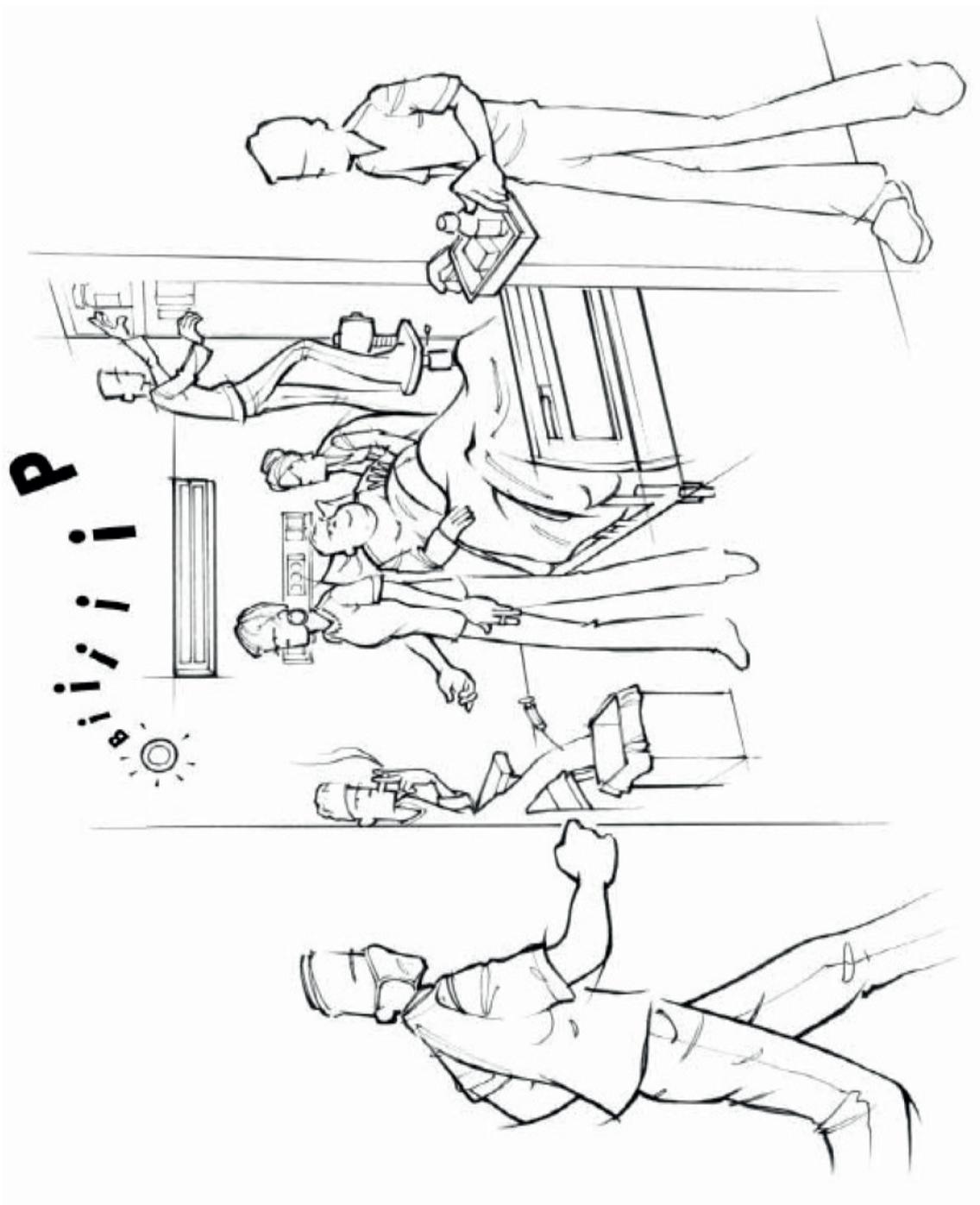
- ✓ Quels diplômes sont exigés ?
 - Brevet
 - Bachelier
- ✓ Une formation complémentaire est-elle nécessaire (un titre professionnel ou une qualification professionnelle spécifique) ?
- ✓ Quelles tâches l'intérimaire doit-il exécuter ?
- ✓ L'intérimaire est-il en contact avec des cytostatiques ?
Si oui, à quelle fréquence et quelles mesures de prévention sont en vigueur ?
- ✓ L'intérimaire est-il exposé à des radiations ionisantes ?
Si oui, à quelle fréquence et quelles sont les mesures de prévention prévues ?
- ✓ L'intérimaire pourrait-il être exposé à des agressions verbales et/ou physiques ?
Si oui, à quelle fréquence et quelles sont les mesures de prévention en vigueur ?
- ✓ L'intérimaire est-il exposé à des produits chimiques spécifiques (par ex. des gaz anesthésiants, des formaldéhydes, de l'oxyde d'éthylène, etc.) ?
Si oui, à quelle fréquence et quelles sont les mesures de prévention prévues ?
- ✓ Des aides techniques au levage des patients sont-elles disponibles ? Si oui, lesquelles ?
- ✓ Comment l'horaire de travail est-il établi ? service de jour et/ou de nuit, demandes de congé, communication de l'horaire de travail, prise en compte des préférences tôt, tard et/ou horaire de nuit, etc.
- ✓ Qu'en est-il en cas d'allergie au latex ? Une alternative est-elle prévue pour les gants ?
- ✓ Quels sont les arrangements concernant les déplacements professionnels en cas de soins à domicile ?



7. OUTILS DIDACTIQUES

→ Identifier les risques

Cherchez les 7 erreurs dans l'illustration ci-dessous.



Infirmier en pédiatrie et néonatalogie



Solutions

1. L'infirmière jette une seringue dans une poubelle ordinaire.
2. L'infirmière soulève un patient obèse toute seule.
3. L'infirmière porte des bijoux.
4. L'infirmier porte des chaussures ouvertes.
5. L'infirmier fume dans la chambre du patient.
6. L'infirmier court dans le couloir.
7. L'infirmier se sert d'une chaise pour saisir un objet dans l'armoire.

8. REMARQUES ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Clause de non-responsabilité

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans le document ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9. VERSION ET DATE

Version 1, Août 2019